

COMMUNE DE BARTENHEIM

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 OCTOBRE 2023 A 19H00

PUBLIE LE : 19 OCT. 2023

ORDRE DU JOUR

POINT 01 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

POINT 02 – INSTALLATION D’UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

POINT 03 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

POINT 04 - FINANCE

- 04-01 Décision modificative n°2
- 04-02 Convention d’attribution de fonds de concours Saint-Louis Agglomération – achat de véhicule électrique domaine efficacité énergétique – approbation et autorisation de signature
- 04-03 Convention d’attribution de fonds de concours Saint-Louis Agglomération – désimperméabilisation – travaux d’aménagement du square Bretzel – approbation et autorisation de signature
- 04-04 Convention d’attribution de fonds de concours Saint-Louis Agglomération – aire de jeux – espace fitness – approbation et autorisation de signature
- 04-05 Etude thermique chauffage et eau chaude sanitaire Espace 2000 – demandes de subvention
 - 04-05-01 Demande au titre du fonds de concours Saint-Louis Agglomération
 - 04-05-02 Demande au titre du Fonds Vert – Rénovation énergétique des bâtiments publics
 - 04-05-03 Demande auprès de la Région Grand Est – diagnostics d’énergie de bâtiments publics
- 04-06 Convention d’objectifs et de moyens avec l’association la Clef – approbation et autorisation de signature
- 04-07 Installation panneaux solaires sur dépôt sapeurs-pompiers pour autoconsommation électrique mairie
 - 04-07-01 Approbation du projet
 - 04-07-02 Demandes de subvention
 - 04-07-02-01 Demande au titre du Fonds Vert – Rénovation énergétique des bâtiments
 - 04-07-02-02 Demande auprès de la Région Grand Est
- 04-08 Bail étang de pêche Eisweiher dit de l’aéroport – renouvellement de bail
- 04-09 Attribution de subventions
 - 04-09-01 Subventions scolaires
 - 04-09-02 Subventions activités culture loisirs divers
 - 04-09-02 Subventions activités sportives

POINT 05 – ADMINISTRATION

- 05-01 Vote à main levée pour nominations
- 05-02 Nominations pour le comité consultatif projet résidence sénior
- 05-03 Nomination pour la commission communale consultative de la chasse
- 05-04- Nomination pour la commission de l'agriculture
- 05-05 Nomination pour la commission de l'environnement
- 05-06 Nomination pour la commission travaux
- 05-07 Adhésion de communes et communautés de communes à Territoire d'Energie Alsace
- 05-08 Baux de chasse communaux
 - 05-08-01 Détermination et consistance des lots
 - 05-08-02 Mode de location – fixation du prix – autorisation de signature
- 05-09 Ressources humaines
 - 05-09-01 Contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 du CDG Haut-Rhin – adhésion
 - 05-09-02 Tableau des effectifs – Création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe
- 05-10 Règlement intérieur du conseil municipal – modification

POINT 06 - DIVERS

- 06-01 - Délégation du maire – virement de crédit
- 06-02 – Points divers

PRESENTS

M. Le Maire

Bernard KANNENGIESER

MM. les Adjoints

Marie-Rose SCHOLER

Chantal KIENLEN

Ariel BISSELBACH

Ariane RINQUEBACH

Pascal OTT

Marie-Christine BROGLIE

Dominique SCHITTLY

MM. les Conseillers Municipaux

Patrick CAPON

Laetitia GSELL

Gilbert HARNIST

Nathalie KRASNOPOLSKI

Matthieu SCHOCH

Alexandra GEISS-NOBEL

Patrick LUDWIG

Hubert KIRCHHOFFER

Silvana GONZO

Joris THURNHERR

Fabienne JAECK
Philippe KIELWASSER
Céline CHRISTE-SOULAGE
Jérôme NOEGLENN
Laetitia HOLDER
Sébastien BLANCHARD
Luc BOSTAETTER

VOTES PAR PROCURATIONS

M Jean-Luc MADER, adjoint au maire, qui a donné procuration à M. Dominique SCHITTLY, adjoint au maire

Mme Christelle NAAS, conseillère municipale, qui a donné procuration à Mme Marie-Rose SCHOLER, Adjointe au Maire

SECRÉTAIRE

Directeur Général des Services

M. Tugdual LAOUENAN

Le quorum étant atteint (25 membres sur le nombre de 15 minimum) M. Le maire ouvre cette séance de travail à 19h à la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

POINT 01 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner M Tugdual LAOUENAN, directeur général des services de la mairie de Bartenheim, en qualité de secrétaire du conseil municipal pour cette séance du conseil.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 02 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

Vu le code électoral et notamment l'article L.270,

Vu le courrier de Monsieur Jean-Armand TRUCHETET en date du 19 juin 2023 portant démission de son mandat de conseiller municipal,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-4 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a dument informé Monsieur le Sous-préfet de cette démission, qui en a pris acte,

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseil municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

Vu la lettre en date du 29 juin 2023 de Monsieur le Maire à Monsieur Luc BOSTAETTER afin de lui proposer le poste de conseiller.

Est désigné pour remplacer Monsieur Jean-Armand TRUCHETET au conseil municipal, Monsieur Luc BOSTAETTER, qui a accepté cette fonction.

Le conseil municipal prend acte :

- de l'installation de Monsieur Luc BOSTAETTER en qualité de conseiller municipal,
- de la modification du tableau du conseil municipal

POINT 03 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Vu la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements applicable à compter du 1er juillet 2022.

Le procès-verbal de la séance du 22 novembre a été transmis in extenso à tous les conseillers. Le conseil municipal en prend acte.

POINT 04 – FINANCE**04-01 Décision modificative budgétaire n°2**

Vu l'examen en commission des finances en date du lundi 2 octobre 2023

M le Maire passe la parole à M Dominique SCHITTLY adjoint aux finances qui présente le projet de DM2 construit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT										
DEPENSES					RECETTES					
Chap.	Compte	Fonction	Libellé	Montant	Chap.	Compte	Fonction	Libellé	Montant	
011	605	71	Achats de matériel, équipements et travaux	2 000,00	74	74121	01	Dotation de solidarité rurale	25 443,00	
	60611	71	Eau et assainissement	500,00						
	60628	810	Autres fournitures non stockées	5 000,00						
	60631	810	Fournitures d'entretien	500,00						
	60632	026	Fournitures de petit équipement	500,00						
		113		200,00						
	6067	2122	Fournitures scolaires	400,00						
		213		250,00						
	6068	414	Autres matières et fournitures	50,00						
		64		300,00						
	611	020	Contrats de prestations de services	4 000,00						
		411		500,00						
		414		2 000,00						
		822		3 000,00						
	61551	810	Matériel roulant	5 343,00						
6188	113	Autres frais divers	2 700,00							
63512	01	Taxes foncières	5 000,00							
014	739115	01	Prélèvement au titre de article 55 loi SRU	-6 000,00						
	739223	01	Fonds péréquation ress comm et intercomm	-3 000,00						
65	6574	025	Subv fonct asso & autres pers. droits prive	1 470,00						
	6574	411	Subv fonct asso & autres pers. droits prive	530,00						
TOTAL DEPENSES				25 443,00	TOTAL RECETTES				25 443,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT											
DEPENSES					RECETTES						
Opération	Chap.	Compte	Fonction	Libellé	Montant	Chap.	Compte	Fonction	Libellé	Montant	
	21	2121	020	Terrains nus	5 000,00	10	10226	01	Taxe d'aménagement	-40 000,00	
	21	2128	020	Autres agencements et aménagements de terrains	5 000,00						
	21	2184	020	Mobilier	5 000,00						
	21	2188	020	Autres immobilisations corporelles	21 692,69						
9019	21	2183	211	Ec. Mat Les Lilas : photocopieur	1 000,00	13					
9069	21	21533	S16	Réseaux câblés	10 000,00						
9072	21	21534	814	Réseaux d'électrification	10 000,00						
9075	21	2031	411	Frais d'études	30 000,00						
	21	2138	020	Autres constructions	1 500,00						
	21	2188	71	Autres immobilisations corporelles	5 000,00						
9101	21	2188	64	Autres immobilisations corporelles	1 000,00						
9103	21	2128	020	Autres agencements et aménagements de terrains	100 000,00						
	21	21318	414	Autres bâtiments publics	5 000,00						
	21	21534	S16	Réseaux d'électrification	5 000,00						
9107	21	2184	411	Mobilier	10 000,00						
9111	21	2116	026	Cimetières	10 000,00						
9134	21	2158	S10	Autres install., matériel et outillage techniques	5 000,00						
Sous-total					230 192,69	Sous-total					230 192,69
041 - Opérations patrimoniales											
9103	21	2128	020	Apurement c/2031 Frais études	29 549,16		20	2031	Apurement c/2031 Frais études	29 549,16	
TOTAL DEPENSES					259 741,85	TOTAL RECETTES					259 741,85

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative budgétaire n°2 et de l'autoriser à passer les écritures correspondantes.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-02 Convention d'attribution de fonds de concours Saint-Louis Agglomération – achat de véhicule électrique domaine efficacité énergétique – approbation et autorisation de signature

Monsieur le Maire passe la parole à M Dominique SCHITTLY adjoint aux finances qui propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de fonds de concours avec Saint-Louis Agglomération permettant à la commune d'obtenir une subvention de 18 562 € (44%) pour l'acquisition d'un véhicule électrique dédié à l'entretien du complexe sportif.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-03 Convention d'attribution de fonds de concours avec Saint-Louis Agglomération – désimperméabilisation – travaux d'aménagement du square Bretzel – approbation et autorisation de signature

Monsieur le Maire passe la parole à M Dominique SCHITTLY adjoint aux finances qui propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Saint-Louis Agglomération une convention de fonds de concours permettant à la commune d'obtenir une subvention de 12 074,35 € (4,48%) pour la désimperméabilisation des sols du square Bretzel.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-04 Convention d'attribution de fonds de concours Saint-Louis Agglomération – aire de jeux – espace fitness – approbation et autorisation de signature

Monsieur le Maire passe la parole à M Dominique SCHITTLY adjoint aux finances qui propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Saint-Louis Agglomération une convention de fonds de concours permettant à la commune d'obtenir une subvention de 18 935 € (35%) pour la réalisation d'une aire de jeux et d'une surface de fitness au square Bretzel.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-05 Etude thermique chauffage et eau chaude sanitaire Espace 2000 – demandes de subvention

04-05-01 Demande au titre du Fonds de concours de Saint-Louis Agglomération

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter le fonds de concours de Saint-Louis Agglomération pour permettre de financer le dossier d'études, d'un montant de 25 150 €, destiné à améliorer la performance des installations de chauffage et production d'eau chaude sanitaire au complexe sportif de l'Espace 2000.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-05-02 Demande au titre du Fonds Vert – Rénovation énergétique des bâtiments publics

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert auprès de l'Etat pour permettre de financer le dossier d'études, d'un montant de 25 150 €, destiné à améliorer la performance des installations de chauffage et production d'eau chaude sanitaire au complexe sportif de l'Espace 2000.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-05-03 Demande auprès de la Région Grand Est – diagnostics d'énergie de bâtiments publics

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est pour permettre de financer le dossier d'études, d'un montant de 25 150 €, destiné à améliorer la performance des installations de chauffage et production d'eau chaude sanitaire au complexe sportif de l'Espace 2000.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-06 Convention d'objectifs et de moyens avec l'association La Clef – approbation et autorisation de signature

M le Maire propose au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la convention d'objectifs et de moyens pour la période triennale 2024-2026 avec l'association la Clef afin de lui permettre de remplir les missions fixées par la commune à savoir, la gestion et l'animation de l'accueil périscolaire et extrascolaire, le multi-accueil les Confettis, et la mise en œuvre d'actions culturelles

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-07 Installation panneaux solaires sur dépôt sapeurs-pompiers pour autoconsommation électrique mairie

04-07-01 Approbation du projet

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'installer 40 modules photovoltaïques sur le toit du Centre de Première Intervention pour alimenter la mairie en autoconsommation électrique dans un but d'économie d'énergie électrique. Le projet est estimé à 35 190 € HT avec un projet de travaux pour l'année 2024. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet de travaux tel que présenté.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-07-02 Demandes de subvention

04-07-02-01 Demande au titre du Fonds Vert – Rénovation énergétique des bâtiments publics

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert auprès de l'Etat pour permettre de financer une installation de production d'énergie électrique sur base photovoltaïque répondant à l'offre 4 "développer et verdir les réseaux de chaleur et de froid" d'un montant prévu de 35 190 € HT.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-07-02-02 Demande auprès de la Région Grand Est

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention au titre de la Région Grand Est pour permettre de financer une installation de production d'énergie électrique sur base photovoltaïque d'un montant prévu de 35 190 € HT pour aider à baisser la consommation électrique de la mairie.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-08 Bail étang de pêche Eisweiher dit de l'aéroport – renouvellement de bail

Vu la délibération du 16 janvier 2006 point 02-04 portant approbation et autorisation de signature du contrat de bail

Vu la délibération du 17 février 2015 point 03-04 portant approbation et autorisation de signature du contrat de bail

Vu l'échéance du contrat et considérant la demande de renouvellement du bail par le locataire actuel

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la reconduction du bail de l'étang de pêche avec le président de l'association des pêcheurs associés de l'aéroport de Bâle Mulhouse. Le bail est à renouveler pour une durée de 9 ans, à compter du 12 novembre 2023 pour aller jusqu'au 11 novembre 2032, pour un prix annuel de 2 000 €, indexé sur le prix du quintal de blé fermage.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-09 Attribution de subventions

04-09-01 Subventions scolaires

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a réceptionné après le vote du budget 2023, des demandes de participation à des voyages scolaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- 1) d'approuver le tableau des subventions pour les collèges détaillés ci-dessous, indiquant le montant et les destinataires, sachant que les crédits correspondants sont inscrits au compte 657361 ;
- 2) de l'autoriser à les verser

SUBVENTION c/657361		
Fonctions	Bénéficiaires	Montant
22	Collège Gérard de Nerval / Huningue	95,00 €
22	Collège Françoise Dolto / Sierentz	152,00 €
TOTAL		247,00 €

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-09-02 Subventions activités culture loisirs divers

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver le tableau des subventions détaillées pour le domaine culture loisirs divers indiquant le montant et les destinataires, sachant que les crédits correspondants sont inscrits au compte 6574 ;
- 2°) de l'autoriser à les verser selon le tableau ci-dessous :

SUBVENTION c/6574 – CULTURE, LOISIRS, DIVERS		
Fonction	Bénéficiaires	Montant
025	Association de Défense des Riverains de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse	207,45 €
025	ARCOBA	500,00 €
TOTAL		707,45 €

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-09-03 Subventions activités sportives

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 04/04/2023, point 03-07-03, concernant l'approbation du versement des subventions sportives notamment celles pour le sport adapté.

Le Service des Sports de la Collectivité Européenne d'Alsace nous a transmis le tableau des jeunes licenciés sportifs pour l'année 2023.

Aussi, il y a lieu de réajuster les montants attribués aux associations comme suit :

SUBVENTION C/6574 SPORT				
Fonctions	Bénéficiaires	BP 2023	Notification C.E.A.	Montant à verser
411	Sport Adapté : Badminton	300,00 €	350,00 €	350,00 €
411	Sport Adapté : Football	900,00 €	1 099,00 €	1 099,00 €
411	Sport Adapté : Gymnastique	1 600,00 €	2 079,00 €	2 079,00 €
411	Sport Adapté : Tennis	200,00 €	0,00 €	
TOTAL EN €		3 000,00 €	3 528,00 €	3 528,00 €

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe budgétaire a été réajustée lors du vote de la décision modificative n°2. Il propose au Conseil Municipal :

- 1) d'approuver les modifications apportées au tableau des subventions pour « activités sportives associatives » de l'exercice 2023, indiquant le montant et les destinataires, sachant que les crédits correspondants sont inscrits au compte 6574 ;
- 2) de l'autoriser à les verser

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 05 – ADMINISTRATION

05-01 Vote à main levée pour nominations

Vu l'article L 2121-21 du CGCT ;

Vu l'article 24 du règlement intérieur du conseil municipal qui indique que le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

M le Maire propose au conseil municipal de voter à main levée pour des raisons de commodité les nominations qui suivent du point 05-02 au point 05-06.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

05-02 Nominations pour le comité consultatif – projet résidence senior

Vu le vote du point 05-01 du conseil municipal autorisant à l'unanimité le vote à main levée pour procéder aux nominations ;

M le Maire propose de constituer un comité consultatif qui étudiera l'évolution du dossier de réalisation de la résidence sénior rue du Nouveau Quartier, dont le terrain a été préempté par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace.

Il est proposé de nommer les personnes suivantes :

M le Maire Bernard KANNENGIESER

Mme Marie-Rose SCHOLER adjointe

Mme Marie-Christine BROGLIE adjointe

Mme Alexandra GEISS-NOBEL

Mme Christelle NAAS

M Gilbert HARNIST

M Joris THURNHERR

M Patrick CAPON

Mme Laetitia HOLDER

M Luc BOSTAETTER

A l'unanimité, le conseil vote la constitution du comité consultatif composé des personnes susnommées.

05-03 Nomination pour la commission communale consultative de la chasse

Vu le vote du point 05-01 du conseil municipal autorisant à l'unanimité le vote à main levée pour procéder aux nominations

Vu la réglementation du Droit Local Alsace Moselle sur les baux de chasse

Vu la délibération point 03-05 du 15 septembre 2020

Monsieur le Maire indique au conseil municipal la nécessité de compléter la commission communale consultative de la chasse d'un troisième membre.

Après proposition de candidature, M le Maire annonce que M Joris THURNHERR est élu, à l'unanimité, pour siéger en tant que délégué à la commission communale consultative de la chasse.

05-04 Nomination pour la commission de l'agriculture

Vu le vote du point 05-01 du conseil municipal autorisant à l'unanimité le vote à main levée pour procéder aux nominations

Monsieur le Maire propose de compléter la commission de l'agriculture d'un nouveau membre.

Après proposition de candidature, M le Maire annonce que M Luc BOSTAETTER est élu, à l'unanimité (une abstention M Luc BOSTAETTER), pour siéger en tant que délégué à la commission agriculture.

05-05 Nomination pour la commission de l'environnement

Vu le vote du point 05-01 du conseil municipal autorisant à l'unanimité le vote à main levée pour procéder aux nominations ;

Monsieur le Maire propose de compléter la commission de l'environnement d'un nouveau membre.

Après proposition de candidature, M le Maire annonce que M Luc BOSTAETTER est élu, à l'unanimité (une abstention M Luc BOSTAETTER), pour siéger en tant que délégué à la commission de l'environnement.

05-06 Nomination pour la commission travaux

Vu le vote du point 05-01 du conseil municipal autorisant à l'unanimité le vote à main levée pour procéder aux nominations ;

Monsieur le Maire propose de compléter la commission travaux d'un nouveau membre.

Après proposition de candidature, M le Maire annonce que M Sébastien BLANCHARD est élu, à l'unanimité, pour siéger en tant que délégué à la commission travaux.

05-07 Adhésion de communes et communauté de communes à Territoire d'Energie Alsace

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Sélestat du 24 juillet 2023 demandant l'adhésion à TEA pour la compétence « électricité » ;

Vu les délibérations des communes de :

- Boofzheim (67) par délibération du 28 novembre 2022
- Daubensand (67) par délibération du 15 novembre 2022
- Diebolsheim (67) par délibération du 28 novembre 2022
- Friesenheim (67) par délibération du 17 novembre 2022
- Herbsheim (67) par délibération du 6 février 2023
- Kogenheim (67) par délibération du 8 décembre 2022
- Rhinau (67) par délibération du 21 novembre 2022
- Rossfeld (67) par délibération du 21 novembre 2022
- Sermersheim (67) par délibération du 27 octobre 2022
- Witternheim (67) par délibération du 23 janvier 2023

demandant leur adhésion à TEA pour la compétence « électricité » ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 19 septembre 2023 donnant son accord à l'adhésion des communes listées ci-dessus et de la Communauté de Communes de Sélestat dès lors que les communes membres de cette dernière en auront approuvé le principe dans les conditions de majorité requises ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des parties que la Communauté de Communes de Sélestat et les 10 communes listées plus-haut adhèrent à TEA afin de lui transférer leur compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 19 septembre 2023, l'extension du périmètre de TEA à la Communauté de Communes de Sélestat et aux communes de Boofzheim,

Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

1°) d'approuver l'adhésion à TEA de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim.

2°) de demander à Madame la Préfète du Bas-Rhin et Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant le périmètre de TEA.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

05-08 Baux de chasse communaux

05-08-01 Détermination et consistance des lots

Vu l'arrêté préfectoral du 26 juin 2023 arrêtant le cahier des charges type des chasses communales pour la période du 02 février 2024 au 1er février 2033 et vu le cahier des charges en annexe de l'arrêté

Vu l'avis de la commission communale consultative de la chasse en date du 25 septembre 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- de fixer à 607,5 ha la contenance des terrains à soumettre à la location,
- de procéder à la location en 3 lots comprenant :
 - **Le lot n°1** de 205.2 ha dont les limites sont au sud le ban de Blotzheim, à l'Ouest le ban de Brinckheim. au Nord la rue du réservoir et la voie de contournement sud, à l'Est le chemin d'exploitation dit Harthgrabenweg. Les surfaces boisées sont de 69,1 ha.
 - **Le lot n°2** de 200 ha dont les limites sont au sud les bans de Blotzheim et de Saint-Louis, à l'Ouest le chemin d'exploitation dit du Harthgrabenweg, au Nord les limites de la zone urbaine de Bartenheim la Chaussée ainsi que le ban de Kembs, à l'Est le ban de Rosenau. Les surfaces boisées sont de 30,2 ha.
 - **Le lot n°3** de 202,3 ha dont les limites sont au sud d'une part par la rue du réservoir vers Brinckheim, d'autre part par les limites de la zone urbaine et par une partie de la gravière, à l'Ouest le ban de Brinckheim et de Uffheim, au Nord le ban de Sierentz, à l'Est la voie ferrée. Les surfaces boisées sont de 21,59 ha

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

05-08-02 Mode de location – fixation du prix - autorisation de signature

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, après avoir été mis au courant des instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 1er février 2024 au 1er février 2033, et notamment le cahier des charges arrêté par le préfet et après avis de la commission communale consultative de la chasse qui s'est réunie le 25 septembre 2023 :

- 1°) de mettre les différents lots en location de la façon suivante :
Les locataires en place ayant fait valoir leurs droits de priorité les lots n°1, n°2 et n°3 seront loués par des conventions de gré à gré.
- 2°) de fixer, pour les lots loués par convention de gré à gré, le prix de la location comme suit :
 - Lot n°1 : 2257,20 €/ an
 - Lot n°2 : 2800 € /an
 - Lot n°3 : 2629,90 € /an
- 3°) de l'autoriser à signer les conventions de gré à gré.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

05-09 Ressources humaines

05-09-01 Contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 du CDG Haut-Rhin – adhésion

- Vu le Code des Assurances ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 et du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés ;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 4 octobre 2022 approuvant le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire ;
- Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 21 mars 2023 approuvant la procédure concurrentielle avec négociation pour le renouvellement dudit contrat et le maintien des modalités de participation des collectivités aux frais du Centre de Gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance ;
- Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres du Centre de Gestion du 3 juillet 2023 ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 4 juillet 2023, autorisant le Président à signer les marchés résultant de la consultation ;
- Vu l'exposé de M le Maire ;

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- 1°) d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027 selon les conditions suivantes :
 - o Assureur / Courtier : CNP Assurances / Relyens
 - o Régime du contrat : capitalisation
 - o Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.
 - o Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Les risques garantis sont :

- décès ;
- accident de service / maladie contractée en service ;
- longue maladie / maladie longue durée ;
- maternité (y compris congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant ;
- maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable avec application de la franchise de la maladie ordinaire ;
- temps partiel pour raison thérapeutique consécutifs à un arrêt préalable ,
- mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- maintien du demi-traitement (dans la limite de 12 mois) pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations.

Les conditions sont :

Tous les risques avec une franchise de 15 jours¹ par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 6,15 %

¹ Il est précisé que la franchise appliquée en maladie ordinaire est annulée lors d'une requalification en longue maladie ou en maladie longue durée.

et

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public :

Les risques garantis sont :

- accident du travail / accident de trajet / maladie professionnelle ;
- grave maladie ;
- maternité (y compris congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant ;
- maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable avec application de la franchise de la maladie ordinaire ;
- temps partiel pour raison thérapeutique.

Les conditions sont :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours² par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,25 %

² Il est précisé que la franchise appliquée en maladie ordinaire est annulée lors d'une requalification en grave maladie.

- 2°) de prendre acte que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle (masse salariale déclarée pour le calcul de la cotisation au Centre de Gestion du Haut-Rhin) de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,
- 3°) de l'autoriser à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

05-09-02 Tableau des effectifs – création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe

Dans le cadre des besoins de recrutement pour les services communaux de la ville de Bartenheim, M le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} novembre 2023.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

05-10 Règlement intérieur du conseil municipal – modification

Vu la réforme de la publicité des actes publics en vigueur depuis juillet 2022

M le Maire propose au conseil municipal d'approuver une petite modification technique au règlement intérieur du conseil municipal.

Elle consiste à modifier comme suit, l'alinéa 2 de l'article 14 :

"L'article L 2541-7 du CGCT autorise le maire à prescrire que les agents de la commune assistent aux séances. Si l'un des agents de la commune, qui assiste à la séance, est désigné en qualité de secrétaire de séance, il est alors chargé de rédiger le procès-verbal de la séance pour laquelle il a été désigné, **et il est habilité à parapher et à signer le procès-verbal du conseil municipal ainsi que les extraits de délibérations, qu'il soit fonctionnaire titulaire ou agent contractuel.** "

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 06 - DIVERS

06-01 Délégation du maire – Virement de crédit

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a opéré un virement de crédit, détaillé ci-dessous.

Ce dernier a été transmis au contrôle de légalité le 04/09/2023, puis au comptable public pour être enregistré

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
020 (020) - 020 - Dépenses imprévues	-5 480,68		
2031 (20) - 64 - 9101:9 : Frais d'études	5 382,00		
2315 (23) - 814 - 9072 : Installation, matériel	98,68		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

06-02 Points divers

Renouvellement des membres de la Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe que jusqu'ici la **commission de contrôle des listes électorales** était composée de :

- GEISS-NOBEL Alexandra
- HARNIST Gilbert
- LUDWIG Patrick
- KIELWASSER Philippe
- NOEGLENN Jérôme

Le contexte réglementaire est le suivant :

L'article R.7 du code électoral prévoit que les membres des commissions de contrôle des listes électorales sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de 3 ans. Le dernier renouvellement intégral des conseils municipaux étant intervenu au courant de l'année 2020, les mandats des membres des commissions de chaque commune expirent par conséquent au cours de l'automne 2023. De nouveaux membres doivent être ainsi désignés pour 3 ans. Les membres sortants ne peuvent être reconduits.

Cette commission est composée de :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission
- 2 conseillers municipaux appartenant respectivement à la 2^{ème} et 3^{ème} liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission

Aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il en est maire, adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence, ou aucun conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Il convient donc de renommer cette commission, avec trois membres de la liste majoritaire, un de la deuxième liste et un autre de la troisième liste

Le conseil municipal se concerta et décide de retenir comme membres de cette commission, par listes :

- Mme Silvana GONZO
- M Patrick CAPON
- Mme Nathalie KRASNOPOLSKI
- M Luc BOSTAETTER
- Mme Laetitia HOLDER

Interventions

*Point 05-03 M Hubert KIRCHHOFFER fait un point sur l'historique des baux de chasse et sur les écarts de prix entre les trois baux, ainsi que les contraintes techniques de chaque territoire.

*Points divers : M Philippe KIELWASSER estime anormal qu'il n'y ait pas d'eau chaude sanitaire à l'espace 2000 cet hiver. Mme Céline CHRISTE-SOULAGE demande comment font les autres communes avec leurs complexes sportifs et dit que les baisses de températures peuvent abîmer les appareils de production d'eau chaude. M le Maire constate qu'il est très difficile de comparer les situations avec les communes voisines, certains chauffent, d'autres pas, cela change selon les types de sport. Néanmoins, il s'engage à ce que le circuit d'eau chaude soit rétabli pour l'hiver 2024. M Luc BOSTAETTER attire l'attention sur les risques de légionellose, si les consignes de gestion du circuit d'eau chaude sanitaire ne sont pas respectées.

*Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de retenir la date du dimanche 9 juin pour participer aux constitutions des bureaux de vote des élections européennes, qui ne donnent lieu qu'à un seul tour. Il annonce également que la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 aura lieu à Bartenheim cette année le dimanche 12 novembre.

*Mme Marie-Rose SCHOLER 1^{ère} adjointe informe le conseil municipal qu'une réunion publique aura lieu pour un débat, demandé par la préfecture, sur les zones d'accélération des énergies renouvelables, à la Maison pour Tous, le jeudi 30 novembre à 19h.

*Mme Marie-Christine BROGLIE adjointe aux affaires sociales sollicite la participation de quelques conseillers pour aider au repas des aînés le samedi 9 décembre.

*M Luc BOSTAETTER signale que les containers à la déchetterie de Bartenheim sont pleins dès 15h et qu'une fois, il lui a été enjoint d'aller à Sierentz. Il trouve anormal qu'il n'y ait pas un service régulier de vidage des containers. Cela fait baisser artificiellement les statistiques de tonnages traités. M le Maire répond que la déchetterie de Bartenheim ne fermera pas, une solution est en voie d'être trouvée avec SLA, le coût initial de la mise aux normes pourrait être réduit en enlevant quelques collectes de produits toxiques. M SCHITTLY adjoint aux finances demande si la dépense pour les travaux est engagée, Mme CHRISTE-SOULAGE complète en précisant qu'on ne peut reporter une dépense si elle n'est pas engagée. Mme Alexandra GEISS-NOBEL dit qu'il n'est pas possible d'encourager le tri pour améliorer l'environnement et en même temps de doubler les distances de transport, c'est illogique. Mme Silvana GONZO fait remarquer que les habitants des immeubles ne trient généralement pas.

*M le Maire, en fin de conseil, a le plaisir de féliciter M Jérôme NOEGLÉN pour son 40^{ème} anniversaire et il lui remet un petit présent à déguster.

La séance est levée à 20h14

LE SECRETAIRE
Tugdual LAOUENAN

Le Maire
Bernard KANNENGIESER

